

E. Valorisation des devantures



Sur la commune de Sap-en-Auge, les activités artisanales et commerciales ont toujours été historiquement représentées.

L'organisation spatiale du bourg est centrée, dense, groupée autour de la place du marché, centre vital irrigué par un réseau de voies en étoile provenant des communes environnantes et attestant d'une vie commerciale intense depuis l'origine. Les devantures des commerces sont observables dès 1827 sur le cadastre Napoléonien. A l'époque les commerces situés autour de la place du marché étaient tous constitués d'un portique supplémentaire qui prolongeait l'espace de vente sur l'extérieur.

Au début du XIX^{ème} siècle, ces portiques sont supprimés, et avec eux les façades qui les surmontaient. De nouvelles façades en brique sont reconstruites en retrait et les devantures commerciales évoluent : avec l'industrialisation, elles sont entièrement menuisées, peintes et positionnées en applique sur la façade.

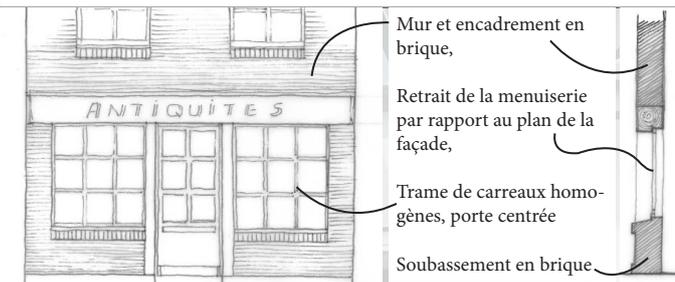
L'enfilade de devantures commerciales encore existantes aujourd'hui est un témoignage de l'histoire et l'une des particularités architecturales de la commune. Qu'elles soient restaurées avec un commerce actif à l'intérieur ou « transformées » en habitation, ces devantures doivent être conservées et restaurées.

E. Valorisation des devantures

CARACTERISTIQUES DES DEVANTURES COMMERCIALES sur la commune de Sap-en-Auge

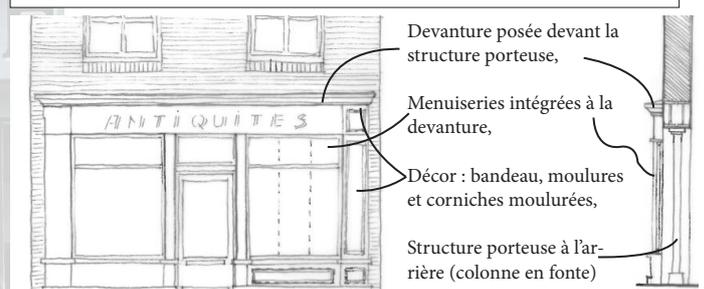
Sur la commune, qu'elles soient en feuillure ou en applique, la grande majorité des devantures commerciales encore observables aujourd'hui datent de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle. Les plus rares et anciennes datent de la fin XVIII^{ème} siècle et bien que les vitrines et ouvertures aient été conservées, elles ont été fortement remaniées dans l'objectif de correspondre, dans certains cas, à la fonction d'habitation. Dans un objectif de restauration de devantures anciennes ou de création de nouvelles en lien avec l'existant, il est important de connaître leurs principales caractéristiques bâties et historiques.

LES DEVANTURES EN FEUILLURE



Ces devantures en feuillure sont parmi les plus anciennes répertoriées sur Sap-en-Auge (fin XVIII^{ème}). **Les vitrines sont positionnées dans l'épaisseur des murs de la façade** (comme des fenêtres). Les percements répondent au rythme de ceux des étages. Les carreaux sont plus hauts que larges. La composition est simple et symétrique.

LES DEVANTURES EN APPLIQUE



Les habillages de vitrine en applique sont plus récents et datent du début du XIX^{ème}. Ils sont constitués **d'un «coffrage» menuisé d'un seul tenant posé en saillie sur la façade**.

A cette époque, un agrandissement des devantures est observable, les vitrines sont plus larges, plus imposantes.



Les éléments de structure sont apparents et en relief.

Les ouvertures sont positionnées en retrait, et les soubassements sont maçonnés et non habillés.

Présence de fers en té.



Des vitres sont plus hautes, les soubassements sont habillés et peints.

La structure du bâti est observable à l'intérieur : poteaux soutenant la poutre de façade.



Un modèle avec les vitrines localisées de part et d'autre de l'entrée du commerce.

Une composition en lien avec les ouvertures supérieures de la façade.

De la même manière, on observe que ces devantures suivent le rythme et la proportion des ouvertures des étages supérieurs. Le schéma reste le même, l'ouverture principale est centrale et encadrée par des vitrines fixes.

Les teintes sont uniformes et de préférence monochromes.



E. Valorisation des devantures

LA PRESERVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES au sein de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Sur Sap-en-Auge, les devantures et les vitrines commerciales des fronts bâtis et des espaces publics d'intérêt majeur repérés sur le document graphique, sont soumises à des prescriptions spécifiques au sein du règlement écrit de la servitude.

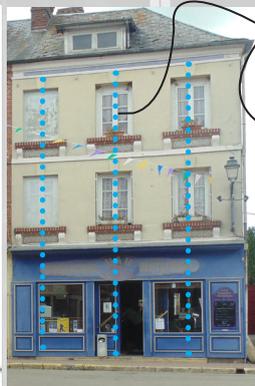
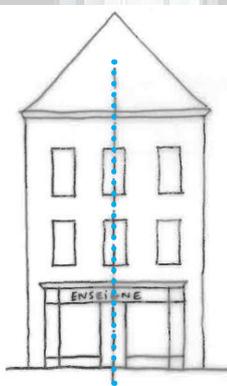
Cependant, toutes les devantures anciennes et traditionnelles de qualité ne se localisent pas sur ces places principales et méritent pourtant d'être préservées. Dans ce cas, comme dans le cas de réalisation de devantures neuves, les recommandations de cette fiche peuvent être suivies dans l'objectif de mettre en valeur ces éléments et de les insérer dans l'environnement et dans le paysage urbain de la commune.

RESPECTER LE RYTHME ET LA COMPOSITION DES FACADES

Travaux recommandés

Pour l'implantation d'une nouvelle devanture :

- **On respecte les règles de composition du bâti** et on veille à l'ordonnement des ouvertures existantes.
- **On maintient les alignements et proportions des ouvertures** en cohérence avec les ouvertures existantes.
- On crée des devantures selon les formes et proportions de l'ancien: **la porte d'entrée est centrée et encadrée par les vitrines** de part et d'autre.
- **On veille au bon positionnement de l'enseigne** qui peut s'apposer à la hauteur maximum du plancher du 1^{er} étage, c'est à dire à distance des appuis de fenêtres.

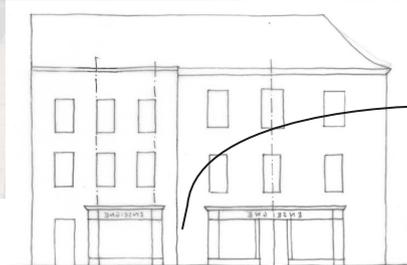


Bon alignement des fenêtres et vitrines.



Sur Sap-en-auge, les vitrines des commerces sont **implantées uniquement en rez-de-chaussé**. On veillera à maintenir cette caractéristique et on évitera de créer des devantures, à cheval, sur le premier étage.

Lorsque le commerce est établi sur plusieurs immeubles mitoyens. **Il est préférable que les devantures soient fractionnées**, de sorte à préserver l'aspect général et la cohérence de la façade du bâtiment.

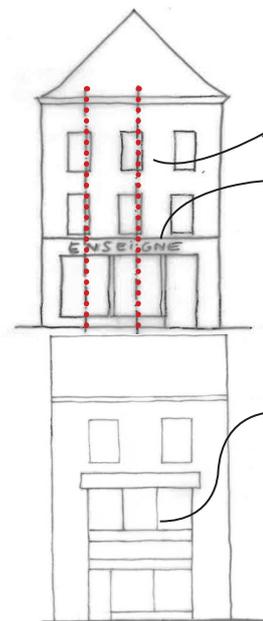


Travaux non adaptés

La devanture respecte trop peu le rythme et **la taille des ouvertures**, la porte d'entrée principale n'est pas centrée, **les vitrines présentent des tailles différentes**.



Problème de rythme des ouvertures et de symétrie. Manque d'espace entre l'enseigne de la devanture et les appuis de fenêtres, La porte n'est pas centrée par rapport aux vitrines.



La réalisation d'une **devanture sur 2 étages**, comme c'est le cas ici, **vient modifier l'aspect général de la façade**.

Sur ce bâtiment, **le fractionnement de la devanture n'est pas assez prononcé** et l'enseigne est trop imposante.

L'enseigne est trop haute et ne laisse **pas assez d'espace sous l'appui de fenêtre**.

Il est préférable que **la devanture ne recouvre pas tout le rdc du bâtiment**.



E. Valorisation des devantures

LA PRESERVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES au sein de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

L'enseigne participe également à la qualité d'une devanture commerciale. Du fait d'un classement en SPR et de la mise en place d'un périmètre AVAP, la commune de Sap-en-Auge est soumise à une réglementation particulière concernant les enseignes et publicités sur son territoire. Il est important de rappeler également qu'un règlement local de publicité intercommunal est en cours de réalisation sur le secteur du Pays du camembert. Ce règlement viendra préciser les règles nationales. Dans les deux cas, la pose d'une enseigne est soumise à une demande d'autorisation auprès de la Mairie et à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France de votre département.

RECOMMANDATIONS SUR LA POSE DES ENSEIGNES

Travaux recommandés

Au sein du bourg de Sap-en-Auge, trois types d'enseignes sont encouragées :

- les enseignes murales en bandeaux imprimés et/ou en lettres découpées,
- les enseignes perpendiculaires ,
- Les enseignes sur stores en tissu.



L'enseigne en bandeau au dessus de la vitrine informe sur l'activité du commerce (type d'activité, nom commercial). Elle doit être simple, lisible, préférant un lettrage horizontal et **ne doit pas se confondre avec une publicité** pour un produit. La couleur doit être en harmonie avec la façade.



Peu d'enseignes mais des éléments lisibles, simples, sans multiplication de couleurs.
Un respect des façades et des rythmes des ouvertures.



Pour l'enseigne perpendiculaire, on préférera un positionnement entre le linteau supérieur des ouvertures du rez-de-chaussée et l'appui inférieur des fenêtres du 1^{er} étage (si possible dans le prolongement de l'enseigne en bandeau). **On utilisera de préférence des matériaux durables (bois, fer, acier, cuivre, verre, aluminium...)**. Cette enseigne doit présenter le nom ou l'activité du commerce. La création d'enseignes originales est vivement encouragées.



On préserve les éléments de décors et de modénatures des devantures existantes.



Travaux non adaptés

Un faible recouvrement de la façade.

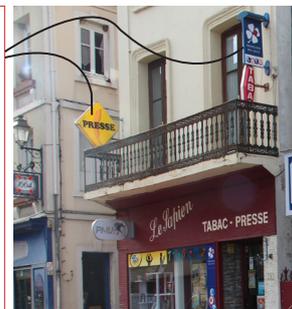
Un respect de la façade et du rythme des ouvertures mais...



...une enseigne mal positionnée: un manque d'espace entre l'enseigne et les appuis de fenêtres.
Utilisation d'un dessin qui n'est pas forcément nécessaire.

L'excès et la prolifération d'enseignes en tout genre (dessins, affiches, marques de produits etc.) **réduit l'efficacité du message** et vient donc à l'encontre du but commercial recherché.

On évite **la multiplication des enseignes perpendiculaires** sur la façade. Surtout si celles-ci correspondent à **des produits vendus** et non au nom du commerce. Le positionnement de ce type d'enseigne au 1^{er} étage des immeubles doit être limité.



DES EXEMPLES ACTUELS A SUIVRE

Travaux recommandés

